
N° 95-0170 - Déplacements et voirie - Saint Genis les Ollières - Acquisition d'une parcelle située 23, rue Jean Piccandet et appartenant aux époux Gonod - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue Jean Piccandet à Saint Genis les Ollières, d'une parcelle de terrain de 16 mètres carrés dépendant de la propriété des époux Gonod située au numéro 23 de cette voie.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise à titre gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais à la pose d'un portail métallique supporté par deux piliers en béton, ces travaux étant estimés à 15 000 F ;

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,